



Bureau

Publié le : 23/06/2025

Séance du jeudi 12 juin 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 20h39

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 12), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à compter de la question n°5), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°7), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°7 et jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO,

Secrétaire de séance : M. Pascal ROUTHIER

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Daniel HUOT donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. André TERZO donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°26)

Délibération n°2025/2025.00169

Rapport n°6 - Subvention à l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'organisation de deux manifestations de culture scientifique et technique : Fête de la Science et Nuit européenne des chercheurs et chercheuses 2025

Subvention à l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'organisation de deux manifestations de culture scientifique et technique : Fête de la Science et Nuit européenne des chercheurs et chercheuses 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	28/05/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Enseignement supérieur »	Montant budget 2025 : 430 800 € Montant total de l'opération : 7 500€

Résumé :

Les actions de Culture scientifique, technique et industrielle (C.S.T.I.), visent à contribuer à éclairer les débats sociétaux actuels, ainsi qu'à susciter des vocations et rendre accessibles les sciences à tous les publics.

En ce sens l'Université Marie et Louis PASTEUR, et ses enseignants-chercheurs, sont fortement impliqués dans deux événements phares et populaires qui célèbrent le partage des sciences : **la Fête de la Science et la Nuit européenne des chercheurs et chercheuses.**

L'Université Marie et Louis PASTEUR (UMLP) sollicite Grand Besançon Métropole pour une subvention à hauteur de 7 500 €, dont 3 500 € pour la Nuit européenne des chercheurs et chercheuses (FRAC – Cité des arts / 26 septembre 2025) et 4 000 € pour la Fête de la Science (Campus de la Bouloie / 9 au 12 octobre 2025).

1. Contexte

Fort de la diversité des savoirs produits par ses laboratoires, l'Université s'engage activement dans la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public. Cet engagement répond à un enjeu démocratique fondamental : permettre aux citoyens de mieux appréhender les questions scientifiques et technologiques qui façonnent notre monde. L'Université s'est également fixé pour objectif de stimuler l'intérêt des jeunes pour les études scientifiques, en créant des ponts entre l'école et les chercheurs pour éveiller des vocations et enrichir leur bagage de connaissances.

L'Université se mobilise pleinement pour mettre en lumière ses travaux de recherche et établir un dialogue avec tous les types de public. Son service Sciences, arts et culture organise notamment à Besançon des événements populaires et attendus comme la Fête de la Science et la Nuit européenne des chercheurs. Ces rencontres privilégiées entre les citoyens et le monde de la recherche connaissent un succès constant auprès des habitants de l'agglomération bisontine.

2. La Nuit européenne des chercheurs et chercheuses (vendredi 26 septembre 2025)

Après une soirée particulièrement réussie en 2024, la Nuit des chercheurs et chercheuses bisontine donnera à nouveau rendez-vous aux publics à la Cité des arts en 2025. Le Fonds régional d'art contemporain accueillera le cœur de la manifestation avec des rencontres de chercheurs tout au long de la soirée. Partager, dialoguer, débattre... cet événement offre l'occasion aux chercheurs de rencontrer le grand public dans une ambiance festive. Ils évoqueront leurs méthodes, leur parcours, leurs échappées avec le public adulte et familial de façons conviviales et variées.

Au programme :

- ⇒ Rencontres aléatoires avec les chercheurs et chercheuses dans l'exposition temporaire du Frac ;
- ⇒ Installations arts/sciences ;
- ⇒ Ateliers en petits groupes ;
- ⇒ Séances d'écoute décalées de podcasts réalisés par Radio Campus Besançon ;
- ⇒ Immersion ludique au cœur d'une équipe de recherche ;
- ⇒ Spectacle et bien d'autres dispositifs de rencontres.

La manifestation sera scénographiée et une mise en lumière des espaces extérieurs sera assurée par les étudiants du DNMADE régie de spectacle, spécialité lumière du lycée Pasteur.

Sur un budget prévisionnel s'élevant à 27 200 €, Grand Besançon Métropole est sollicité pour une subvention à hauteur de 3 500 € ainsi qu'un soutien logistique (prêt de barrières, tables et chaises, raccordement électrique,...).

Rappel du soutien GBM	2023	2024	2025
Nuit européenne des chercheurs et chercheuses	1 000 €	3 500 €	3 500 €

L'augmentation de la subvention depuis 2024 vise à assurer la tenue de cette soirée unique en son genre en compensant l'absence de subvention de la commission européenne.

3. La Fête de la Science (09 au 12 octobre 2025)

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche organise en France, et depuis plus de 30 ans, une grande manifestation annuelle, populaire et scientifique intitulée La Fête de la Science.

À Besançon, l'évènement, organisé par le service Sciences, arts et culture de l'uMLP, avait attiré l'année dernière 5 000 visiteurs. La manifestation associe toutes les structures impliquées dans le partage des sciences et des connaissances : laboratoires, musées, associations de vulgarisation scientifique, structures d'éducation à l'environnement et établissements scolaires, qui participent amplement à la richesse et à la réussite de l'évènement. Cette année, la Fête de la Science se déroulera du 09 au 12 octobre sur le Campus de la Bouloie soit 4 jours d'animation dont 2 jours dédiés aux scolaires et 2 jours au grand public.

A Besançon, les exposants s'approprieront la thématique nationale suivante : « **Intelligence(s)** ». Une programmation inédite et variée sera proposée pour explorer toutes les facettes de ce thème qui loin d'être réservé à l'être humain s'étend à l'ensemble du vivant et va jusqu'à également caractériser la capacité de certaines machines à résoudre des problèmes complexes.

Au sein du village des sciences, cœur de la manifestation, **les nombreux exposants mettront en avant leur domaine scientifique** dans un décor festif créé pour cet évènement. Le village des sciences localisé dans le hall du bâtiment propédeutique (UFR Sciences), s'étendra également à la Maison des Etudiants et à l'observatoire, sur le campus de la Bouloie.

Le samedi après-midi, des présentations de doctorants sur le modèle de Ma Thèse en 180s permettront au public de découvrir des sujets de recherche variés dans un format court et dynamique. Des échanges entre les doctorants et le public suivront ces présentations pour approfondir les différents sujets évoqués et pouvoir questionner les jeunes chercheurs sur leur quotidien et leur recherche.

Le dimanche après-midi une émission en direct de Radio Campus Besançon immergera le public dans les coulisses de ce média et leur proposera de participer au plateau en devenant chroniqueur ou technicien radio d'un jour.

Sur un budget prévisionnel s'élevant à 12 000 €, Grand Besançon Métropole est sollicité pour une subvention à hauteur de 4 000 €.

Rappel du soutien GBM	2023	2024	2025
Fête de la science	4 000 €	4 000 €	4 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 7 500 € à l'Université Marie et Louis PASTEUR selon la répartition suivante :
 - 3 500 € dédiés à l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs,
 - 4 000 € dédiés à l'organisation de la Fête de la Science.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

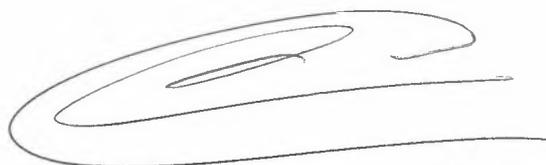
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Pascal ROUTHIER
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Emploi, Enseignement supérieur et Commerce

Affaire suivie par : Charline BROCHET Tel : 03 81 61 51 59 / charline.brochet@grandbesancon.fr

**Convention relative à l'attribution à l'université Marie et Louis PASTEUR (uMLP)
d'une subvention pour la Nuit des Chercheurs et Chercheuses et la Fête de la
science - 2025**

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau en date du 12/06/2025, ci-après désignée « **GBM** », d'une part,

Et

L'Université Marie et Louis PASTEUR, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par son Président Hugues DAUSSY, ci-après dénommée « **l'uMLP** » ou « **le bénéficiaire** » d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les actions de Culture scientifique, technique et industrielle (C.S.T.I.), visent à contribuer à éclairer les débats sociétaux actuels, ainsi qu'à susciter des vocations et rendre accessibles les sciences à tous les publics.

En ce sens l'Université Marie et Louis PASTEUR, et ses enseignants-chercheurs, sont fortement impliqués dans deux événements phares et populaires qui célèbrent le partage des sciences : **la Fête de la Science** (à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et **la Nuit européenne des chercheurs** (impulsée par la Commission européenne).

1. La Nuit européenne des chercheurs et chercheuses (vendredi 26 septembre 2025)

Après une soirée particulièrement réussie en 2024, la Nuit des chercheurs et chercheuses bisontine donnera à nouveau rendez-vous aux publics à la Cite des arts en 2025. Le Fonds régional d'art contemporain accueillera le cœur de la manifestation avec des rencontres de chercheur.e.s tout au long de la soirée. Partager, dialoguer, débattre... cet évènement offre l'occasion aux chercheurs de rencontrer le grand public dans une ambiance festive. Ils évoqueront leurs méthodes, leur parcours, leurs échappées avec le public adulte et familial de façons conviviales et variées.

Au programme :

- ⇒ Rencontres aléatoires avec les chercheurs et chercheuses dans l'exposition temporaire du Frac
- ⇒ Installations arts/sciences
- ⇒ Ateliers en petits groupes
- ⇒ Séances d'écoute décalées de podcasts réalisés par Radio Campus Besançon
- ⇒ Immersion ludique au cœur d'une équipe de recherche
- ⇒ Spectacle et bien d'autres dispositifs de rencontres.

La manifestation sera scénographiée et une mise en lumière des espaces extérieurs sera assurée par les étudiants du DNMADE régie de spectacle, spécialité lumière du lycée Pasteur.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 27 200 €.

2. La Fête de la Science (09 au 12 octobre 2025)

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche organise en France, et depuis plus de 30 ans, une grande manifestation annuelle, populaire et scientifique intitulée La Fête de la Science. À Besançon, l'évènement, organisé par le service Sciences, arts et culture de l'uMLP, a attiré l'année dernière 5 000 visiteurs. La manifestation associe toutes les structures impliquées dans le partage des sciences et des connaissances : laboratoires, musées, associations de vulgarisation scientifique, structures d'éducation à l'environnement et établissements scolaires, qui participent amplement à la richesse et à la réussite de l'évènement. Cette année, la Fête de la Science se déroulera du 09 au 12 octobre sur le Campus de la Bouloie soit 4 jours d'animation dont 2 jours dédiés aux scolaires et 2 jours au grand public.

A Besançon, les exposants s'approprient la thématique nationale suivante : « **Intelligence(s)** ». Une programmation inédite et variée sera proposée pour explorer toutes les facettes de ce thème qui loin d'être réservé à l'être humain s'étend à l'ensemble du vivant et va jusqu'à également caractériser la capacité de certaines machines à résoudre des problèmes complexes.

Au sein du village des sciences, cœur de la manifestation, **les nombreux exposants mettront en avant leur domaine scientifique** dans un décor festif créé pour cet évènement. Le village des sciences localisé dans le hall du bâtiment propédeutique (UFR Sciences), s'étendra également à la Maison des Etudiants et à l'observatoire, sur le campus de la Bouloie.

Le samedi après-midi, des présentations de doctorants sur le modèle de Ma Thèse en 180s permettront au public de découvrir des sujets de recherche variés dans un format court et dynamique. Des échanges entre les doctorants et le public suivront ces présentations pour approfondir les différents sujets évoqués et pouvoir questionner les jeunes chercheurs sur leur quotidien et leur recherche.

Le dimanche après-midi une émission en direct de Radio Campus Besançon immergera le public dans les coulisses de ce média et leur proposera de participer au plateau en devenant chroniqueur ou technicien radio d'un jour.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 12 000 €.

Article 2 : Montant de la subvention

GBM attribue au bénéficiaire une subvention de 7 500 € répartie comme suit :

- 3 500 € pour la Nuit des Chercheurs ;
- 4 000 € pour la Fête de la science.

Ce montant d'aide ne pourra être réévalué, même si le coût global des projets devait être révisé à la hausse.

Article 3 : Versement de la subvention, suivi et contrôle

Cette subvention forfaitaire sera versée sur le compte du bénéficiaire en une fois après signature de la présente convention par la dernière des parties.

Ce versement unique ne dégage pas le bénéficiaire de sa responsabilité de fournir, une fois les actions passées :

- un bilan synthétique qualitatif et quantitatif des actions menées dans les 6 mois suivant la date de clôture du projet accompagné de photos valorisant l'action ou les actions conduites. L'uMLP accorde les droits d'image à GBM afin qu'elle en fasse la promotion le cas échéant.

- un état récapitulatif des dépenses acquittées, daté et signé par le représentant légal de l'établissement.

Si l'action initialement soutenue venait à être modifiée, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM par un courrier dûment motivé, dans les meilleurs délais.

En outre, le bénéficiaire s'engage :

- à tenir une comptabilité sur laquelle figurent tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des dépenses visées à la présente convention, à savoir :
 - les dépenses effectuées conformément à l'assiette et l'objet de l'aide (factures externes ou documents analytiques internes) ;
 - cette comptabilité, ainsi que les éléments de comptabilité générale s'y rapportant seront, en cas de demande, tenus à la disposition de GBM ou d'un représentant accrédité.
- à se soumettre à tout contrôle technique et financier effectué par les services de GBM ou par tout représentant accrédité par elle, ainsi qu'à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment en ce qui concerne les vérifications sur pièces et sur place ;
- à répondre aux demandes d'informations à des fins statistiques ou d'analyse émanant des services de GBM (dans la limite de cinq ans après le terme de la convention).

Article 4 : Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et, en particulier, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention (art. 1 et 2), de l'absence de publicité mentionnant le soutien de GBM (art. 6) ou du refus de se soumettre aux contrôles, GBM pourra exiger le reversement partiel, ou total, des sommes versées.

En cas d'abandon partiel, ou total de l'action, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, dès réception du titre de recette émis par le Payeur.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par la dernière des parties et se termine le 31 décembre 2025.

Les dépenses éligibles devront être celles figurant dans le plan de financement prévisionnel et devront être engagées entre le 01 avril 2025 et le 31 décembre 2025.

Article 6 : Clause de publicité

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par GBM au travers de chaque action et documents d'information, de communication, et de publication réalisés concernant l'action visée à l'article 1 de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage, par ailleurs, à transmettre à GBM l'ensemble des supports de communication produits afin que soient valorisés au mieux les actions financées via ses différents canaux de communication. Ces supports devront antérieurement être dégagés de toute problématique liée au droit à l'image soulevées par leur potentielle diffusion.

Article 7 : Litiges

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quels qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, la partie la plus diligente saisie l'autre par un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, sans délai et sans condition préalable, afin d'entamer des négociations aux fins de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable dans un délai de deux mois, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires originaux

Le _____ à Besançon,
Pour la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole
La Présidente

Madame Anne VIGNOT

Le _____ à Besançon,
Pour l'université de Franche-Comté,
Le Président,

Monsieur Hugues DAUSSY